

28-29-30 OCTOBRE 2015
PARIS, INALCO

CONFÉRENCE
INTERNATIONALE

GARANTIR LES CAPACITÉS CIVILE ET POLITIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

*La convention ONU relative
aux droits des personnes handicapées :
un tournant juridique et social
dans les relations de soin
et d'accompagnement ?*

Interprétation français-anglais
Re transcription simultanée

AGRÉÉE POUR
LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



contact@collectif-contrast.com

COLLECTIF
CONTRAST

consentement capacité contrainte santé mentale

«La capacité juridique est indispensable à l'exercice des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. (...)

L'accompagnement dans l'exercice de la capacité juridique doit respecter les droits, la volonté et les préférences des personnes handicapées et ne devrait jamais équivaloir à une prise de décisions substitutive.»

OBSERVATION N°1 DU COMITÉ DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES SUR L'ARTICLE 12 (2014)



Conférence organisée

par le COLLECTIF CONTRAST

Benoît EYRAUD et Livia VELPRY (responsables scientifiques),
Jean-Philippe COBBAUT, Karine LEFEUVRE, Julie MINOC,
Delphine MOREAU, Anne SARIS, Sébastien SAETTA, Anne TOPPANI.

Inscription gratuite mais obligatoire à l'adresse :

<https://contrastcollectif.wordpress.com>

ARGUMENTAIRE ET PRÉSENTATION

Les sociétés démocratiques reposent sur le principe **d'une égale capacité civile et politique** de tous les citoyens à décider et à agir pour eux-mêmes.

Dans de nombreuses situations de vulnérabilité, cet idéal d'égale autonomie est fragilisé, ce qui peut conduire des proches ou des professionnels à intervenir pour la personne, parfois à sa place. Le droit prévoit traditionnellement que cette intervention doit se faire au meilleur intérêt de la personne, ce qui a constitué **un paradigme de régulation du soin et de l'accompagnement**. Avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH/CRPD), ce paradigme change.

L'article 12, qui traite de **la capacité juridique**, propose un changement de regard et de règles juridiques sur les personnes en situation de vulnérabilité. Il fait des **« choix de la personne »**, plus que de « ses intérêts » ou de « ses besoins » le fondement juridique des décisions ou actions (soins, travail, vie affective, gestion des biens, déplacements, alimentation, hygiène, participation à la vie sociale...). Il préconise de généraliser les systèmes de « prise de décision assistée », en évitant ainsi de décider à la place d'autrui et d'user de la contrainte à leur rencontre.

Cet article et l'observation générale dont il a fait l'objet par le comité des droits de la convention, ont suscité de **vifs débats** dans les milieux académiques et militants internationaux, ne sont pas encore très connus en France. Afin de contribuer à ces débats dans le cadre français, le Collectif Contrast, composé de chercheurs en sciences humaines et sociales, lance une **démarche collaborative** avec les personnes intéressées.

L'objectif est d'alimenter une **réflexion collective** sur les répercussions de l'article 12 de la Convention, du point de vue de son importance symbolique et surtout des enjeux et difficultés de sa mise en application.

Trois axes structurent cette démarche. Le premier consiste à identifier **les dilemmes** et difficultés rencontrées par les protagonistes **des relations de soins et d'accompagnement**. Le second interroge les outils d'appréciation des situations impliquant des personnes en contexte de vulnérabilité, et notamment ceux qui entendent qualifier la capacité juridique des personnes concrètement en situation de handicap. Le troisième s'intéresse aux enjeux posés en terme d'**action publique**.

La conférence internationale des **28, 29 et 30 octobre 2015** à Paris, constitue la première étape de cette réflexion collective, qui mobilise des chercheurs académiques (sociologues, juristes, philosophes), des usagers et représentants d'usagers, des professionnels de terrains, et des membres de la société civile. Elle vise à recueillir l'expérience de chercheurs internationaux, à partager les attentes de différentes institutions concernées par la mise en œuvre de la convention et des personnes concrètement en situation de vulnérabilité, et à problématiser les difficultés rencontrées sur le terrain, ou au niveau des politiques publiques.

Cette conférence s'adresse aux différents publics intéressés par la réception de la Convention : **usagers de services sociaux ou médico-sociaux, gestionnaires d'établissements, médecins psychiatres, gériatres, ou de médecine générale, infirmiers, aides-soignants, travailleurs sociaux, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, tuteurs ou curateurs familiaux, magistrats, avocats, chercheurs, citoyens interpellés...**

La démarche est soutenue à la fois par des instances officielles de **suivi de la Convention** et par un **comité de pilotage** regroupant organismes institutionnels et référents scientifiques qui en oriente la gouvernance et en assure la diffusion.

MERCREDI 28 OCTOBRE 2015

13H30 : ACCUEIL ET CAFÉ

14H- 14H40 : ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Ana PELAEZ NARVAEZ, Membre du Comité des Droits de la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées, Espagne; Martine CARRILLON-COUVREUR, Présidente du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, Députée de la Nièvre ; Patrick GOHET, Défenseur des droits, Adjoint en charge de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité

14H40 : INTRODUCTION AUX ENJEUX SOCIAUX ET JURIDIQUES DE LA RÉCEPTION DE L'ARTICLE 12

Benoit EYRAUD, sociologue (Lyon 2, CMW), Anne SARIS, Professeure de droit (UQAM)

15H00-17H00 : GARANTIR LA CAPACITÉ JURIDIQUE : RETOURS SUR UNE MISE À L'AGENDA

->Gabor GOMBOS (ex-usager, et ancien membre du comité des droits) (sous réserve) :

**la nécessité d'un changement de regards sur les capacités civile et politique
des personnes en situation de vulnérabilité**

->Amita DHANDA, (Université de droit de Nalsar, Inde) :

L'article 12, un nouveau paradigme juridique pour garantir les capacités à agir et à décider

->Paul APPELBAUM, Professeur de psychiatrie, USA, (Université de Columbia) :

Apprécier les capacités à consentir et à décider : genèse et pertinence d'outils d'évaluation spécialisés

Conférences modérées par Jean-Philippe COBBAUT, Philosophe (Centre d'éthique médicale, ICL),
et discutées par Anne SARIS, Professeure de droit (UQAM),
et Fabrice GZIL, Philosophe (Fondation Mederic Alzheimer)

17H30-18H30 : TABLE-RONDE

L'ARTICLE 12, UN TOURNANT POUR LES RELATIONS DE SOIN ET D'ACCOMPAGNEMENT :

ÉTATS DES LIEUX ET ATTENTES DE PROFESSIONNELS ET USAGERS

18H30 : COCKTAIL

JEUDI 29 OCTOBRE 2015

9H00-10H00 :

LES CAPACITÉS CIVILE ET POLITIQUE : UN OBJET À SAISIR PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Jean-Paul DELEVOYE, Président du Conseil Economique Social et Environnemental :

Les enjeux de la réception de la Convention par la société civile

Présentation et discussion : Anne CARON-DEGLISE, Magistrate, Cour d'Appel de Versailles,
et Eymeric GUILLERMOU, Avocat, Président de l'Association des Traumatés crâniens

10H30-12H30 :

LA CAPACITÉ JURIDIQUE, UN DROIT FONDAMENTAL ?

->Marie GAILLE, Directrice de recherches en philosophie (SHERE, CNRS) :

Quelles capacités en situation de vulnérabilité ?

La difficile imbrication du droit et de la morale

->Ingrid MARIA, Maître de conférences en droit privé

(Université Pierre Mendès France - Grenoble II) :

Jouir ou/et exercer ses droits en contexte de vulnérabilité :

les concepts civilistes revisités à la lumière de la Convention

->Pierre-Yves BAUDOT, sociologue (CESDIP, CNRS) :

Ce que l'action publique fait aux droits fondamentaux : le cas du handicap

Modération : Jean-François RAVAUD, sociologue (CERMES-3) (sous réserve),
Georges SZMUCKLER, psychiatre (King's College, London)

Discussion avec la salle

14H00-17H30 : ATELIERS

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015

9H00-12H30 : ATELIERS

14H00 : TABLE-RONDE : USAGERS, FAMILLES, INSTITUTIONS

15H00 : RESTITUTION DES ATELIERS

16H30 : TABLE-RONDE LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN FRANCE

Avec des interventions du Défenseur des Droits, du Comité National Consultatif des Droits de l'Homme (CNCDH), du Conseil Français pour les personnes Handicapées (CFHE), et du Comité Interministériel du Handicap (CIH) (sous réserve)

17H15 : CONCLUSIONS ET OUVERTURES VERS LA DÉMARCHE COLLABORATIVE

Jean-Philippe COBBAUT, Philosophe (Centre d'éthique médicale, ICL),
Livia VELPRY, sociologue (Paris 8, CERMES 3)

LISTE DES ATELIERS

ATELIERS DU PREMIER AXE (A) :

Dilemmes et pratiques des professionnels du soin et de l'accompagnement

- A1 : Accompagner la prise de décision : un métier ?
- A2 : Le recours à la contrainte, l'intervention « sur » autrui et les risques de maltraitance
- A3 : Pratiques innovantes de l'accompagnement (atelier bilingue)
- A4 : Capacité juridique et participation
- A5 : Laisser le choix : la part de la confiance, la part du risque

ATELIERS DU SECOND AXE (B) :

Apprécier les capacités : Spécialisations, outils, périmètres

- B1 : Faire et défaire les capacités : entre savoirs profanes et expertise spécialisée
- B2 : Consentir à la contrainte en psychiatrie et en gériatrie : regards croisés
- B3 : Partager l'appréciation ou partager la décision : la place de l'autoévaluation dans la décision partagée

B4 : Décision personnelle ou contrainte institutionnelle : le rôle de l'évaluation dans les parcours de prise en charge

B5 : Evaluations sociaux-médoco-pycho-juridiques... quels enjeux épistémologiques autour de l'appréciation des capacités dans leur environnement ?

ATELIERS DU TROISIÈME AXE (C) :

Le tournant juridique de l'intervention sur autrui : un enjeu de politique publique

- C1 : L'accès aux droits et la régulation des plaintes
- C2 : Le kit d'accès aux droits
- C3 : L'application des droits fondamentaux : la place du juge, et celle de l'administration
- C4 : Les réformes des droits des (in)capacités : perspectives nationales et internationales
- C5 : Perspective socio-historique autour de la diffusion des droits fondamentaux

+ d'infos : <https://contrastcollectif.wordpress.com>

INFORMATIONS PRATIQUES

-> ADRESSE

INALCO (AUDITORIUM DU PÔLE DES LANGUES ET CIVILISATIONS)
65, RUE DES GRANDS MOULINS
75013 PARIS

-> ACCÈS :

MÉTRO Ligne 14, station bibliothèque François Mitterrand

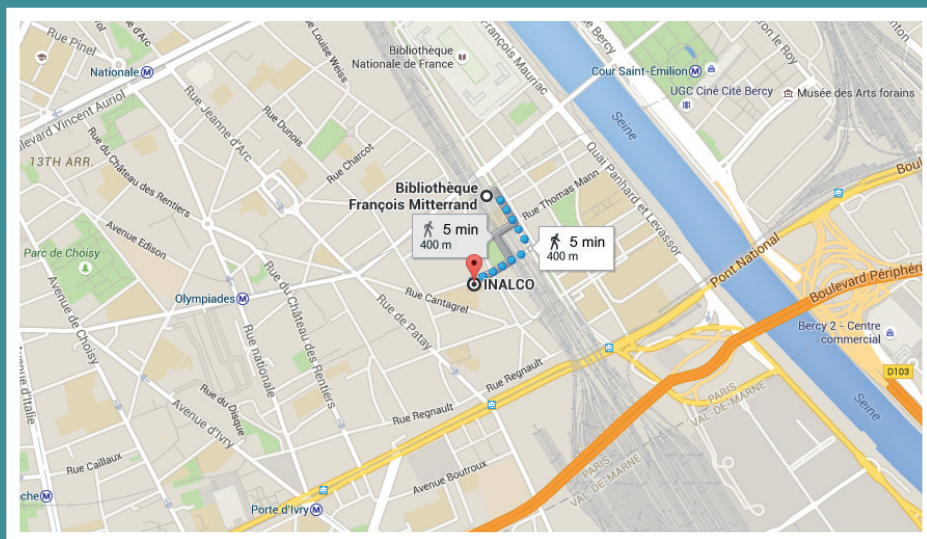
RER C, station bibliothèque François Mitterrand

BUS Ligne 83 : arrêt Olympiades,

Ligne 89 : arrêt bibliothèque François Mitterrand

Lignes 27, 62, 64, 132, N31 : arrêt Patay-Tolbiac

TRAMWAY Ligne T3a : arrêt Avenue de France



Pour tout renseignement :
conferencecapacite@gmail.com

Anne TOPPANI : 01 76 53 36 15

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

SUIVI SCIENTIFIQUE :

Olivier Doron, philosophe (SPHERE), Fabrice Gzil, philosophe (FMA), Nicolas Henckes, sociologue (CERMES3), Hervé Hudebine, politologue (LABERS), Catherine Le Gales, économiste (CERMES3), Richard Gaillard, sociologue (Univ. Angers), Françoise Leborgne-Uguen, sociologue (UBO), Alice Le Goff, philosophe (CERLIS), Ingrid Maria, juriste (CRJ), Marie Mercat-Bruno, juriste (LISE), Gilles Raoul-Cormeil, juriste (Université de Caen), Jean-François Ravaud, sociologue (CERMES3), Bertrand Ravon, sociologue (CMW), Muriel Rebourg, juriste (UBO), Pierre Vidal-Naquet, sociologue (CERPE-CMW), Benoît Verdon, psychologue clinicien (Paris 5) (sous réserve), Florence Weber, sociologue (ENS-CMH).

SUIVI INSTITUTIONNEL :

Pierre Bouttier (Association Nationale des Délégués et Personnels des services Mandataires à la Protection juridique des Majeurs-ANDP), Agnès Brousse (Union Nationale des Associations Familiales-UNAF), Aude Caria (Psycom – CHS Ste Anne), Anne Caron-Deglise (Magistrate, cour d'appel de Versailles), Alice Casagrande (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés Non Lucratifs – FEHAP), Hadeel Chamson (Fédération Nationale des Associations Tutélaires – FNAT), Gilles Devers (avocat), Olivier Drunat (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris – AP-HP), Philippe Guerard, Bernard Meille, Claude Ethuin, Claude Deutsch (Advocacy-France), Alain Koskas (Fédération Internationale des Associations de Personnes Âgées – FIAPA), Julien Kounowski (Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale – DRJSCS Nord-Pas de Calais), Clémence Lacour (Fédération Nationale Avenir et Qualité de Vie des Personnes Âgées – FNAQPA), Christian Laval (Rédacteur en chef de Rhizome, Médecins du Monde), Karine Lefevvre (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique – EHESP), Philippe Miet (Conseil Français des Personnes Handicapées pour les Questions Européennes – CFHE), Ana Marques (EPS Ville-Evrard), Christian Muller (Association Nationale des Commissions Médicales d'Etablissement – ANCME), Thierry Najman (Praticien Hospitalier, CHS Moisselles, Collectif des 39), Emilie Pecqueur (Association Nationale des Juges d'Instance – ANJI), Sylvie Perdiolle (Ecole Nationale de la Magistrature – ENM), Mireille Prestini (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie – CNSA), Séverine Ragon (Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés – UNAPEI), Laurence Rambour (Fédération des Associations de Protection de l'Enfant – CNAPE), Patricia Scherer et Marie Gauthier (Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles – FEGAPEI), Aurélie Tinland (Equipe Mouvement et action pour le rétablissement social, AP-HM), Stéphanie Woolley (Réseau européen des (ex)usagers et survivants de la psychiatrie-ENUSP).



Le thème de la Conférence rejoint les objectifs et les préoccupations du Comité de suivi de l'application de la CIDPH que préside le Défenseur des droits et qui se compose de la CNCDD, du CNCPU, du CFHE et du CIH.»